



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 13 novembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.

**Étaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 7.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 4.4), Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 4.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 7.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN **Beure :** Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMALLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (représenté par Mme Maryline VUILLEMIN pour le 6.1 et 6.2) **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.1) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** Mme Orianne DELAGUE (jusqu'au 4.4), M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET, Mme Laurence GUIBRET (jusqu'au 7.4) **Thoraïse :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (jusqu'au 3.3) **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

**Étaient absents :** **Besançon :** M. Eric ALAUZET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, M. Christophe LIME, Mme Karima ROCHDI, Mme Laetitia SIMON, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Montfaucon :** Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** Mme Pascale HANUS **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

**Secrétaire de séance :** M. Alain LORIGUET

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** E. ALAUZET, P. BONTEMPS (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), YM. DAHOUI, D. DARD, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, J. GROSERRIN, S. JOLY, C. LIME, C. MICHEL (à partir du 7.3), K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), L. SIMON (jusqu'au 7.4), R. STHAL (à partir du 4.5), I. SUGNY (à partir du 4.5), M. VIENET (à partir du 2.1), A. VIGNOT (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, P. CHANEY, B. ANDREOSSO, O. DELAGUE (à partir du 4.5), C. LINDECKER, P. CORNE, D. PARIS, C. PETER, P. HANUS, C. BITSCHENE, A. SALOMEZ, N. WEINMAN, L. GUIBRET (à partir du 2.1), J. BAVEREL (jusqu'au 0.3)

**Mandataires :** F. PRESSE, S. WANLIN (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), D. SCHAUSS, D. POISSENOT, T. MORTON, M. LOYAT, P. BONNET, T. BIZE, E. MAILLOT, P. CURIE (à partir du 7.3), N. BODIN (à partir du 1.1.1), E. BRIOT (jusqu'au 7.4), A. POULIN (à partir du 4.5), C. THIEBAUT (à partir du 4.5), M. SEBBAH (à partir du 2.1), P. JEANNIN (jusqu'au 0.3), AS. ANDRIANTAVY, C. JARROT, Y. GUYEN, E. PETIT (à partir du 4.5), D. HUOT, J. LOUISON, B. MADOUX, P. CONTOZ, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, J. KRIEGER, A. LORIGUET (à partir du 2.1), L. CROIZIER (jusqu'au 0.3)

**Délibération n°2014/002639**

**Rapport n°3.6 - Participation de la sedD aux salons MIPIM et SIMI 2014**

## Participation de la sedD aux salons MIPIM et SIMI 2014

**Rapporteur : Marcel FELT, Conseillers communautaire délégué**

**Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 (Recettes de fonctionnement)	Montant prévu au BP 2014 : 0 € Montant de l'opération : MIPIM : 15 000 € SIMI : 5 500 €

### Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation de la Société d'Équipement du Département du Doubs (sedD) au côté du Grand Besançon au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) qui s'est déroulé du 11 au 14 mars 2014 à Cannes, et sur sa participation au prochain Salon de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI) qui se déroulera du 3 au 5 décembre 2014 à Paris.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de développement économique du Grand Besançon qui a fait de la notoriété et de la visibilité de son territoire, une priorité auprès des entreprises, mais aussi auprès des acteurs économiques qui sont leurs partenaires (réseaux bancaires, investisseurs, promoteurs immobiliers, commercialisateurs).

Au MIPIM, le Grand Besançon et la sedD ont partagé un stand avec le Grand Dijon. A ce titre, la contribution de la sedD s'élève à 15 000 €. Au SIMI, le Grand Besançon occupe un stand en propre positionné face à celui du Grand Dijon. La sedD, jusqu'alors présente via le stand du GIE des SEM, participera au salon sur le stand du Grand Besançon et versera à ce titre au Grand Besançon une contribution s'élevant à 5 500 €.

### I. MIPIM

Dans le cadre du pôle Métropolitain Besançon Dijon en cours de construction entre le Grand Besançon et le Grand Dijon, ces deux agglomérations ont décidé, comme en 2013, d'être présentes au Salon MIPIM 2014 en y organisant un stand commun afin d'optimiser la visibilité de leurs produits et de renforcer la notoriété de chacun des territoires et de l'espace de coopération qu'ils construisent ensemble.

La participation de la CAGB à ce salon est l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à la sedD et notamment TEMIS Microtechniques, TEMIS Santé et le parc Nouvelle Ere.

Compte tenu des projets majeurs, en matière de Parc d'Activités, de développement commercial ou d'habitat pilotés par la sedD, il a semblé opportun qu'ils fassent l'objet d'une promotion spécifique auprès d'investisseurs lors du MIPIM 2014. A ce titre, la sedD a participé au salon sur le stand du Grand Besançon, et versera dans ce cadre au Grand Besançon une contribution qui s'élève à 15 000 €.

### II. SIMI

Dans le cadre du pôle Métropolitain Besançon-Dijon en cours de construction entre le Grand Besançon et le Grand Dijon, ces deux agglomérations ont décidé d'être présentes au Salon SIMI 2014 en organisant, comme en 2013, un stand contigu afin d'optimiser la visibilité de leurs produits et de renforcer la notoriété de chacun des territoires et de l'espace de coopération qu'ils construisent ensemble.

La participation au SIMI est un atout majeur pour la promotion territoriale et la prospection en un lieu qui rassemble à la fois des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux.

D'un commun accord, ces deux collectivités ont décidé que « Dijon Développement », agence de développement économique du Grand Dijon; assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand du Grand Besançon auquel il convient d'ajouter les coûts de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment) et les frais de raccordements techniques, estimés à 22 000 € TTC.

La totalité des coûts spécifiques à l'emplacement réservé pour le compte du Grand Besançon engagés par Dijon développement sera refacturée au Grand Besançon.

La participation de la CAGB à ce salon est l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à la sedD et notamment TEMIS Microtechniques, TEMIS Santé et le parc Nouvelle Ere.

Compte tenu des projets majeurs, en matière de Parc d'Activités, de développement commercial ou d'habitat pilotés par la sedD, il a semblé opportun qu'ils fassent l'objet d'une promotion spécifique auprès d'investisseurs lors du SIMI 2014. A ce titre, la sedD, jusqu'alors présente via le stand du GIE des SEM, participera au salon sur le stand du Grand Besançon, et versera au Grand Besançon une contribution qui s'élèvera à 5 500 €.

**MM. BLESSEMAILLE, BODIN et SCHAUSS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur les conventions avec la sedD pour formaliser sa participation financière au côté du Grand Besançon au MIPIM et au SIMI 2014,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions afférentes.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 24 NOV. 2014



## Convention de financement de la participation de la sedD au MIPIM du 11 au 14 mars 2014 à Cannes

### **Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon, La City, représentée par son Président Monsieur, Jean-Louis FOUSSERET, agissant en exécution d'une délibération du Conseil de communauté en date du 13 novembre 2014,

### **Et :**

La Société d'Équipement du Département du Doubs (sedD) dont le siège est à Besançon au 6, rue Louis Garnier, représentée par son Président Monsieur Vincent FUSTER, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2011,

### Préambule

Comme en 2013, le Grand Besançon a partagé un stand avec le Grand Dijon sur le MIPIM 2014 d'une surface identique de 78,21 m<sup>2</sup>, démarche s'inscrivant notamment dans le cadre du pôle métropolitain Besançon-Dijon en cours de construction.

La participation à un tel salon qui s'est déroulé à Cannes, au Palais des Festivals, est un atout majeur pour la promotion territoriale et la prospection en un lieu qui rassemble à la fois des territoires, mais également des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux.

Le coût de cette organisation est réparti entre les Collectivités qui y participent. A ce titre, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon supportera la quote-part lui revenant.

La participation de la CAGB à ce salon a été l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à la sedD et notamment TEMIS Microtechnique, TEMIS Santé et le Parc Nouvelle Ere.

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour but d'acter les conditions de financement par la sedD d'une quote-part de la participation de la CAGB au salon MIPIM qui s'est tenu du 11 au 14 mars 2014.

### **Article 2 - Conditions financières et modalités de règlement**

La quote-part supportée par la sedD s'élève à un montant forfaitaire de 15 000 € TTC.  
Cette somme sera réglée en une seule fois sur présentation d'un titre de recettes émis par la CAGB.

### **Article 3 - Affectation de la dépense**

La sedD, concessionnaire d'opérations d'aménagement sur le territoire de la CAGB, affectera la quote-part de participation au MIPIM, à la CAGB, entre :

- TEMIS Microtechniques pour 5 000 € TTC,
- TEMIS Santé pour 5 000 € TTC,
- Parc d'Activités Besançon Nouvelle Ere (Franche-Comté TGV) pour 5 000 € TTC.

Ces sommes seront portées sur la ligne budgétaire « communication » du bilan de l'opération et figureront au compte rendu d'activité 2014.

**Article 4 - Durée**

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière de la sedD à la CAGB.

*Fait à Besançon, en 3 exemplaires originaux, le.....*

Pour la sedD,  
Le Président,

Vincent FUSTER

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET



## Convention de financement de la participation de la sedD au SIMI du 3 au 5 décembre 2014 à Paris

### **Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon, La City, représentée par son Président Monsieur, Jean-Louis FOUSSERET, agissant en exécution d'une délibération du Conseil de communauté en date du 13 novembre 2014,

### **Et :**

La Société d'Équipement du Département du Doubs (sedD) dont le siège est à Besançon au 6, rue Louis Garnier, représentée par son Président Monsieur Vincent FUSTER, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2011,

### Préambule

Dans le cadre du pôle Métropolitain Besançon-Dijon en cours de construction entre le Grand Besançon et le Grand Dijon, ces deux agglomérations ont décidé d'être présentes au Salon SIMI 2014 en organisant, comme en 2013, un stand contigu afin d'optimiser la visibilité de leurs produits et de renforcer la notoriété de chacun des territoires et de l'espace de coopération qu'ils construisent ensemble.

D'un commun accord, ces deux collectivités ont décidé que « Dijon Développement », agence de développement économique du Grand Dijon, assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand du Grand Besançon auquel il convient d'ajouter les coûts de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment) et les frais de raccordements techniques, estimés à 22.000 € TTC.

La totalité des coûts spécifiques à l'emplacement réservé pour le compte du Grand Besançon engagés par Dijon développement sera refacturée au Grand Besançon.

La participation de la CAGB à ce salon est l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à la sedD et notamment TEMIS Microtechniques, TEMIS Santé et le parc Nouvelle Ere.

Compte tenu des projets majeurs, en matière de Parc d'Activités, de développement commercial ou d'habitat pilotés par la sedD, il a semblé opportun qu'ils fassent l'objet d'une promotion spécifique auprès d'investisseurs lors du SIMI 2014. A ce titre, la sedD, jusqu'alors présente via le stand du GIE des SEM, participera au salon sur le stand du Grand Besançon, et versera au Grand Besançon une contribution qui s'élèvera à 5 500 €.

### Article I - Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir les conditions de financement par la sedD d'une quote-part de la participation de la CAGB au salon SIMI qui se tiendra à Paris du 3 au 5 décembre 2014.

## **Article 2 - Conditions financières et modalités de règlement**

La quote-part supportée par la sedD s'élève à un montant forfaitaire de 5 500 € TTC.  
Cette somme sera réglée en une seule fois sur présentation d'un titre de recette émis par la CAGB.

## **Article 3 - Affectation de la dépense**

La sedD, concessionnaire d'opérations d'aménagement sur le territoire de la CAGB, affectera la quote-part de participation au SIMI, à la CAGB, entre :

- TEMIS Microtechniques pour 1 750 € TTC,
- TEMIS Santé pour 1 750 € TTC,
- Parc d'Activités Besançon Nouvelle Ere (Franche-Comté TGV) pour 2 000 € TTC.

Ces sommes seront portées sur la ligne budgétaire « communication » du bilan des opérations concernées et figureront au compte rendu d'activité 2014.

## **Article 4 - Durée**

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière de la sedD à la CAGB au vu du titre de recette qui lui sera parvenu.

*Fait à Besançon, en 3 exemplaires originaux, le.....*

Pour la sedD,  
Le Président,

Vincent FUSTER

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET